

## ZOOM SUR LES BUDGETS 2013

Le budget municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne se compose d'un budget principal et de deux budgets annexes (régie des transports et assainissement).

Le budget autonome du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action sociale) se compose lui d'un budget principal et d'un budget annexe R.P.A. (Résidence pour Personnes Agées).

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les différents comptes administratifs et budgets communaux, lors de sa séance du 8 avril 2013.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avait lui même adopté ses budgets et comptes administratifs le 3 avril 2013.

Les budgets 2013 sont les derniers du mandat en cours (2008-2014) ; en conséquence, ils présentent et contiennent l'ensemble des investissements programmés jusqu'à la fin du mandat (mars 2014).

Les efforts de bonne gestion financière entrepris par la commune de Sauveterre de Guyenne, permettent de disposer de nouvelles marges de manœuvre et de regarder vers l'avenir.

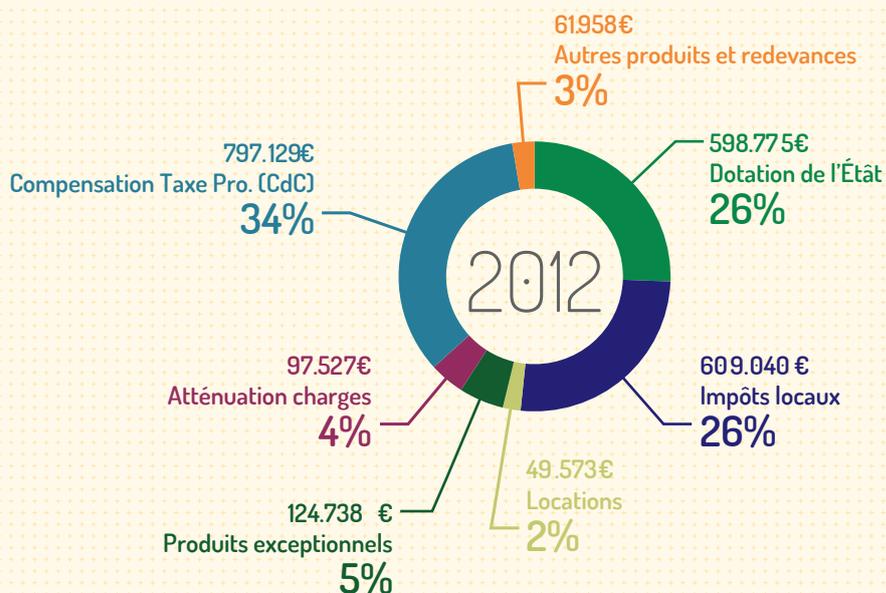
## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Compte Administratif (CA) marque la fin du cycle budgétaire de chaque année.

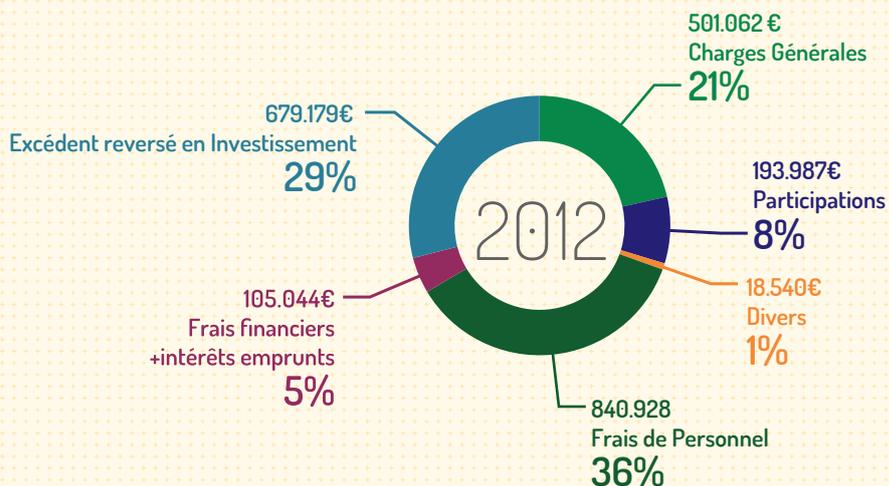
C'est un document qui compare les dépenses et recettes programmées dans le budget de l'année écoulée avec les opérations financières qui ont effectivement eu lieu. C'est le reflet de la réalité pour l'année écoulée. Il présente donc les résultats du budget en question (avec éventuellement les « restes à réaliser », qui seront pris en compte l'année suivante).

Le Compte Administratif 2012 de la commune de Sauveterre de Guyenne (budget principal) en chiffres et en proportions :

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL 2.338.740 €)



### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL 2.338.740 €)



## PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS

Les efforts de gestion, et surtout d'investissement de la commune, sont d'autant plus importants que, en 2013, pour la 6<sup>e</sup> année consécutive et conformément à l'engagement électoral pris auprès des Sauveterriens en 2008, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, pour ne pas peser sur le budget des ménages.

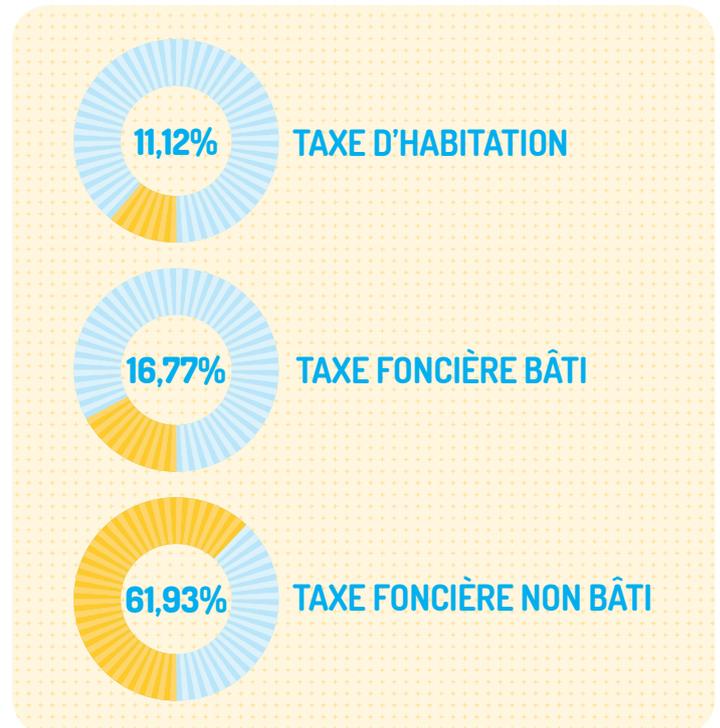
On constate, par rapport à 2012, une augmentation de 2,8 % des valeurs locatives cadastrales qui servent de base aux impôts directs locaux (suivant la loi de finance 2013).

Le produit attendu au titre de ces trois taxes est de 543.400,00 € soit de 3,53 % supérieur à celui de l'année 2012.

Cette augmentation des bases est le résultat notamment du travail réalisé par la commission locale des impôts directs, et à l'arrivée de nouveaux habitants (nouvelles maisons, travaux de rénovation...).

Ainsi, seules les bases augmentent générant une augmentation des recettes, sans toucher le taux d'imposition.

### ● TAUX D'IMPOSITION 2013 DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES :



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### ● DES FRAIS DE PERSONNEL MAÎTRISÉS ET RATIONNALISÉS

Le budget prévisionnel 2013 comporte pour 880.000€ de « salaires ». Ce poste budgétaire est important et représente 54 % des dépenses « réelles » de fonctionnement (hors reversement en section Investissement).

Cet élément fait partie d'un choix de Ressource Humaine depuis plusieurs années et doit être mis en relation avec les atténuations de charges (remboursement) qui y sont liés.

Pendant la crise économique la commune a choisi de jouer son rôle social en recrutant des personnes en contrats aidés par l'État (Contrat Unique d'Insertion), ces contrats bénéficient d'une aide de l'état qui vient en atténuation de charges.

Les recettes sur la ligne en « atténuation de charges » représentent plus de 70.000 € par an.

De même, la commune a choisi de réaliser un certain nombre de travaux elle même, elle s'est dotée de personnels qualifiés.

De ce fait, une partie des salaires rebasculent en investissement avec « les travaux en régies », qui, sans cette main d'œuvre qualifiée, seraient réalisés par des entreprises extérieures.

Le montant des salaires qui sont « basculés » dans le budget d'investissement est de 35.000 € par an.

## LA COMMUNE MAÎTRISE SA DETTE...

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, le taux global d'endettement (tous les budgets rassemblés) de la commune a été maîtrisé entre 2008 et 2012.

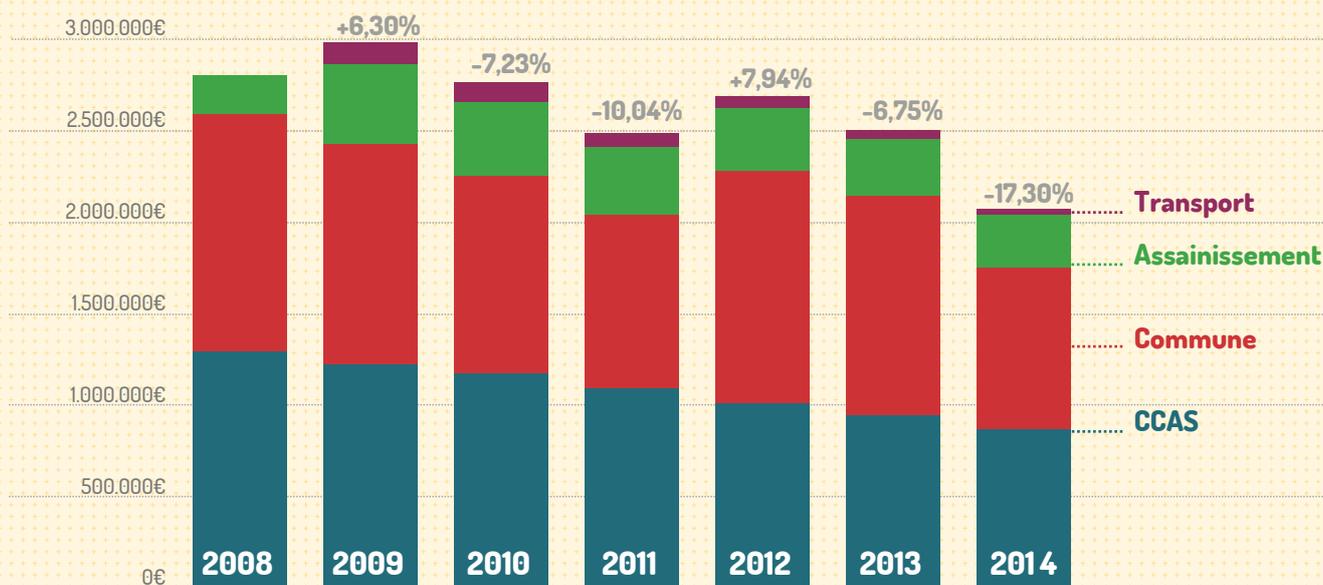
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la dette de la commune a reculé de 26 %.

Elle est passée de 2,8 M€ à 2,07M€.

La capacité de désendettement de la commune (environ 4 ans) est très raisonnable et a été nettement améliorée ces dernières années en raison de l'augmentation importante de l'épargne nette de la commune.

Cette épargne nette correspond à une part des recettes de fonctionnement qui est excédentaire (supérieure aux dépenses de fonctionnement) qui est donc « épargnée » afin de couvrir le remboursement de la dette et financer une partie des nouveaux investissements, c'est l'excédent de la section de fonctionnement.

	Dette en capital au 1er janvier				TOTAL	évolution %
	CCAS	COMMUNE	ASSAINISSEMENT	TRANSPORT		
2008	1.293.306,19 €	1.302.135,79 €	212.535,51 €		2.807.977,49 €	
2009	1.225.838,36 €	1.206.033,09 €	434.627,63 €	118.500,00 €	2.984.999,08 €	+ 6,30 %
2010	1.173.043,91 €	1.084.673,94 €	405.218,55 €	106.337,42 €	2.769.273,82 €	- 7,23 %
2011	1.090.863,46 €	950.270,43 €	375.914,22 €	74.067,83 €	2.491.116,27 €	-10,04 %
2012	1.013.807,58 €	1.268.208,26 €	346.245,68 €	60.660,94 €	2.688.922,46 €	+ 7,94 %
2013	946.689,26 €	1.198.481,04 €	315.769,91 €	46.584,94 €	2.507.525,15 €	- 6,75 %
2014	869.716,78 €	885.498,00 €	286.649,88 €	31.806,44 €	2.073.671,10 €	-17,30 %



### ● EN 2013 ET 2014, LA COMMUNE SOUSCRIRA DE NOUVEAUX EMPRUNTS :

Un emprunt de 386.000€, après de la Caisse des Dépôts, est prévu pour financer les travaux de l'Immeuble de La Poste, avec un taux indexé sur le LivretA.

Celui-ci s'équilibrera sur 20 ans avec les loyers acquittés par La Poste et les futurs locataires des appartements.

La commune récupère la TVA deux ans plus tard.

Aussi, un emprunt de 322.000€ sur 2 ans est prévu afin de compenser les recettes provenant du Fond de compensation de la TVA (FCTVA).

Enfin, un emprunt d'équilibre de 972.000€ a été inscrit au budget afin d'équilibrer les recettes et les dépenses, en attendant la réception des subventions (Etat, Conseil Régional, Conseil Général...) et pour permettre de pousser les projets jusqu'au mois de mars 2014.

(NDLR au moment où nous imprimons ce numéro, l'Etat a donné un avis favorable pour une subvention de 210.000€ pour la construction d'une salle à Bonard).

## ...TOUT EN CONTINUANT À INVESTIR

Le montant des emprunts a diminué ce qui n'a pas empêché la commune de réaliser un effort d'investissement important.

La commune s'engage dans une politique d'investissement ambitieuse et volontaire pour les années 2013/2014 avec :

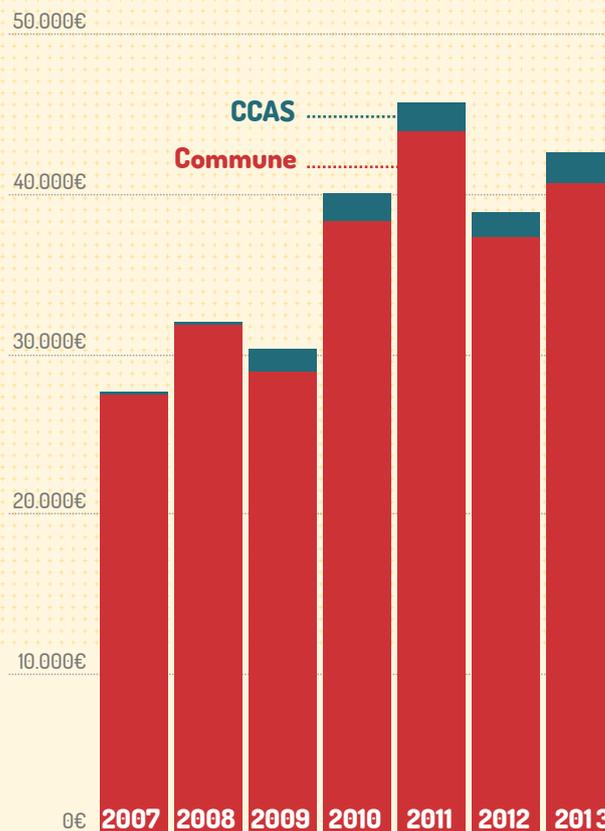
- La réalisation d'un diagnostic accessibilité et d'un diagnostic énergétique sur l'ensemble de nos bâtiments communaux
- La finalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- La Maison de la Culture : transformation de l'immeuble rue St Romain en bibliothèque-médiathèque, accessible pour les personnes à mobilité réduite
- La construction d'une salle à vocation culturelle et sportive, qui pourra servir aussi pour les banquets, et des locaux pour l'école de musique (zone Bonard)
- La construction d'un atelier-garage municipal pour les services techniques
- Le remplacement des menuiseries de l'école maternelle et du presbytère
- La fin des travaux de réhabilitation de l'immeuble de la Poste : 4 appartements, une cave médiévale, un bureau de Poste rénové. La fin des travaux est prévue pour l'été 2013.
- Le démarrage des travaux de restructuration de l'Eglise Notre-Dame avec l'agence Goutal, Architecte en Chef des Monuments Historiques (toiture, carrelage, chauffage)
- La poursuite de l'amélioration continue des conditions de vie et d'enseignement dans les écoles communales
- Le raccordement du village de «Roussillon» en réseau collectif et l'investissement dans une station d'épuration, afin de protéger la Fontasse des rejets d'eaux usées,
- La réalisation d'un «bassin d'orage» pour recueillir les eaux collectées après une forte pluie (car le réseau de Sauveterre est un réseau unitaire)
- La séparation des réseaux (eaux usées/eaux pluviales) route de la Réole (de la porte St Romain à la Jusseline)
- Le programme des travaux de voirie
- La mise en œuvre du projet de Cabinet médical communal en centre ville (rue du 8 mai 1945)

## SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS :

Pour l'année 2013, 40.576€ de subventions aux associations locales ont été budgétisés pour soutenir cette dynamique. Ce montant d'aide aux associations est en augmentation de +9% par rapport à 2012. Par ailleurs, les associations à but caritatif et de liens entre les générations, reçoivent une subvention du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

### ÉVOLUTION DU MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEPUIS 2007

	COMMUNE	CCAS	TOTAL
2007	27.396,00 €	150,00 €	27.546,00 €
2008	31.761,00 €	150,00 €	31.911,00 €
2009	28.841,00 €	1.400,00 €	30.241,00 €
2010	38.195,00 €	1.715,00 €	39.910,00 €
2011	43.844,00 €	1.745,00 €	45.589,00 €
2012	37.216,00 €	1.530,00 €	38.746,00 €
2013	40.576,00 €	1.925,00 €	42.501,00 €



## BILAN :

Malgré le contexte économique de crise, qui se traduit par une diminution des dotations de l'Etat et des soutiens financiers de nos partenaires traditionnels (Conseil Général, Conseil Régional...), la politique d'investissement de la commune reste ambitieuse.

Les deux engagements pris en 2008 auprès des Sauveterriens seront tenus :

> Pas de hausse des taux d'imposition

> Pas de hausse de la dette consolidée de la commune.

L'ensemble des projets communaux se font en respectant ces critères.

## ANIMER LA VILLE EN FAVORISANT LA DYNAMIQUE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE



### Bibliothèque-médiathèque : Une « Maison de la Culture » au cœur de la Bastide pour un lieu de rencontres et d'échanges.

La bibliothèque municipale, dans le cadre de **l'accessibilité à la culture pour tous**, propose, depuis fin 2012 une offre documentaire élargie et, en continuité des actions annuelles, une palette d'animations (ateliers, expositions, débats) pour les petits, les jeunes, les adultes et seniors. La participation municipale à ce projet intercommunal est soutenue par une équipe de bibliothécaires ultra motivée !

Le bilan 2012 en est la preuve : Augmentation des adhérents, augmentation de prêts de livre, augmentation du nombre de projets. La commune apporte concrètement une dynamique culturelle dans le domaine de la lecture publique et de l'accès à la culture multimédia, à travers une amélioration des services proposés aux usagers par une **mise en réseau des bibliothèques du territoire** (Gornac, Blasimon et Sauveterre).

Dans la même logique, le conseil municipal du 8 avril 2013 vient d'entériner le projet de restructuration de l'ancien immeuble de l'office de tourisme en **bibliothèque-médiathèque**.

Cette véritable **Maison de la Culture en centre ville**, viendra remplacer l'actuelle bibliothèque, trop petite. Elle sera équipée d'ordinateurs multimédia, dans le cadre du plan élaboré par la Communauté des Communes du Sauveterrois et soutenu par le Conseil Général de la Gironde (BPDJ). Un ascenseur viendra se loger dans l'immeuble, et permettra d'accéder aux 3 niveaux, pour les personnes à mobilité réduite. L'étude vient d'être confiée à la SARL David BLAZQUEZ, architecte à Saint-Macaire. Cet équipement sera financé par le FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) dans le cadre de l'enveloppe cantonale attribuée au Conseiller Général du Canton.



### L'investissement associatif : moteur de l'animation en Bastide

Une vie culturelle et sportive, riche et diversifiée, participe à l'animation de la ville dont elle est un élément de vitalité et de créativité.

Favoriser le « bien-vivre ensemble », pour tous les âges et toutes les envies, passe par de nombreuses initiatives, animations et activités, organisées par la commune et les associations du territoire.

Fête du Vin, fête médiévale, fête de la musique, salon du livre, spectacles des écoles, brocantes, concerts, pièces de théâtre, conférences du Samedi, rencontres sportives, quines, don du sang, téléthon, bourse aux vêtements, foire agricole, forum de l'emploi, etc... autant de manifestations soutenues par les élus, le personnel communal avec l'aide **des bénévoles qui animent et développent la vie locale**, qu'elle soit sociale, culturelle ou sportive, par leur investissement personnel au service des autres ou de la commune.

Dans le cadre du **soutien aux associations sauveterriennes**, qui sont au cœur de la vie communale, la municipalité met à disposition des moyens techniques (centre de reproduction, salle de fêtes, mobilier, sonorisation, éclairage, scène extérieure etc..), des moyens humains (équipe municipale) et des moyens financiers (subventions).

Les subventions ont été augmentées de 9% en 2013.

Les associations et écoles peuvent également bénéficier, via une convention de mise à disposition, du bus communal – acheté en 2008 – et du chauffeur pour faciliter les déplacements organisés dans le cadre de leurs activités.

## BRÈVES MUNICIPALES

### AMELIORER LE CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN

#### Dégradation du cimetière de Sauveterre de Guyenne

À la suite des dégâts occasionnés sur le mur et le portail du cimetière de Sauveterre de Guyenne (Place du Foirail) par un véhicule, l'assurance de la commune a souhaité mandater un expert.

Ce dernier s'est rendu sur les lieux et doit faire parvenir un rapport à l'assurance ce qui permettra à la municipalité de faire procéder aux réparations. Ces réparations seront donc prochainement engagées.

Durant ce temps, le Service Technique a procédé à la pose de blocs de pierre pour sécuriser les abords du cimetière et éviter de nouveaux incidents similaires.

#### P.L.U. : fin de procédure

À la suite des différentes étapes réglementaires (arrêt du projet, Avis des services de l'Etat, Enquête Publique, Accord dérogatoire du SCoT Sud Gironde...) la Commission PLU (Plan Local d'Urbanisme) travaille avec le Cabinet Metropolis sur les derniers ajustements nécessaires.

Le commissaire enquêteur a remis le 8 mars 2013 son rapport et ses conclusions en tenant compte des remarques des uns et des autres concernant le nouveau zonage. Ces documents sont tenus à la disposition du public, à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Conseil Municipal adoptera définitivement son nouveau document d'urbanisme le lundi 27 mai 2013 lors de la séance du Conseil Municipal. Ce PLU viendra remplacer le Plan d'Occupation des Sols (POS).

# CALENDRIER ET BRÈVES ASSOCIATIVES



## CARNAVAL 2013

Le 13 avril dernier c'est sous un magnifique soleil que s'est déroulé le carnaval.

Des écoliers au club des Aînés, en passant par le périscolaire, les centres de loisirs du territoire, l'École de Musique de Sauveterre, le Ouistiti circus et l'association des parents d'élèves, tous se sont énormément investis pour faire encore un succès de cette fête intergénérationnelle qu'est le Carnaval.

Le cortège haut en couleurs, riche de confettis a sillonné les rues du centre ville dans la bonne humeur, entraîné par la fanfare, les majorettes et les échassiers.

Il a ensuite rejoint le centre de la place pour assister à un concert de l'École de Musique par le groupe « Touch the sky » et procédé enfin au jugement de M. CARNAVAL qui cette année avait les traits du monstre du Loch-Ness.



## FETE DE LA MUSIQUE

L'École de Musique de Sauveterre propose le 15 juin prochain pour fêter l'arrivée de l'été une grande soirée musicale gratuite sur le parvis de la Mairie à partir de 18 heures jusqu'à 1 heure du matin.

A l'Affiche, des groupes de musiciens régionaux qui pourront s'exprimer dans des conditions de sonorisation et d'éclairage professionnelles.

Restauration sur place.

**TERRE BLANCHE, SWITCH ON, HAS BEEN BAND, BLACK BIRD, CAN BE LATE, DANCE TO THE END, SQUIRRELS, FALL IN STAL et THE RAY.**



## MARCHÉ GOURMAND NOCTURNE

La Cave coopérative viti-vinicole de Sauveterre-Blasimon organise le samedi 22 juin un marché gourmand devant l'espace de vente de la cave.

Des portes ouvertes des chais seront proposées à partir de 18h avec des dégustations des vins de la cave. Sur place, vous retrouverez un marché de différents producteurs : éleveurs de bœuf, canard, fromage de chèvre, huîtres, escargots, miel, fraises, pain, pâtisseries... Les visiteurs pourront ainsi faire leur marché et déguster sur place ce qu'ils ont acquis tout en profitant de l'animation musicale gratuite.

Renseignements : 05.56.61.55.21 / <http://www.cavesauveterre-blasimon.fr>



## FETE DU FOOTBALL

Le 29 juin, animations toute la journée à partir de 10h30 : matchs Parents/Enfants, tournois de sixte à 7. Buvette et restauration sur place. La journée se terminera par un dîner avec animation

Inscriptions et réservations : Sylvie 06.88.39.12.31 / Alice 06.08.65.48.65



## OFFICE DE TOURISME

### NOUVEAUX HORAIRES : ETE 2013

À compter du 1<sup>er</sup> juin pour la période estivale afin d'accueillir pleinement les visiteurs, les horaires de l'Office de Tourisme seront les suivants:

Du mardi au samedi, 9h-12h et 14h-18h.

## UN SPECIALISTE JURIDIQUE

Le CEPS, en partenariat avec la CdC du Sauveterrois, met à la disposition des chefs d'entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, associations de la Communauté de Communes un spécialiste juridique.

Consultation gratuite d'1h : Permanence tous les vendredis après-midis de 14h à 17h (sur RDV). Intervention : Droits des Affaires, commercial, bail, social, protection intellectuelle et commerciale, entreprises en difficultés, transmission, cession, patrimoine...

Contact (RSP) : 05.56.71.81.76  
[contact@entreprises-sauveterrois.com](mailto:contact@entreprises-sauveterrois.com)

## AGENDA

- » 25 MAI / 21H / SALLE DES FÊTES  
Théâtre « Le 2<sup>e</sup> coup de feu »
- » 25 MAI / 16H / MAIRIE  
Conférence « Le français, matiné du gascon, parlé en nos pays »
- » 25 MAI / 18H30 / HALLE COUVERTE  
Fête des mères
- » 27 MAI / 20H30 / MAIRIE  
Conseil Municipal
- » 2 JUIN / STADE J.BARRIÈRE  
Foot : finale départementale (Fouchy)
- » 8 JUIN  
Kermesse École Maternelle
- » 15 JUIN / 16H / PLACE DE LA RÉPUBLIQUE  
Fête de la Musique
- » 22 JUIN / ÉCOLE DE MUSIQUE  
Audition & Portes Ouvertes
- » 22 JUIN / CAVE COOPÉRATIVE  
Marché Gourmand nocturne
- » 26 JUIN / 16H-19H / SALLE DES FÊTES  
Don du Sang
- » 28 JUIN / SALLE POLYVALENTE BONARD  
Kermesse Ecole élémentaire
- » 29 JUIN / STADE J.BARRIÈRE  
Fête du Football
- » 6 JUILLET (JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> SEPT. INCLUS)  
Ouverture de la piscine
- » 12 JUILLET / 19H30 / PISCINE  
Repas piscine
- » 14 JUILLET  
Feu d'artifice + bal
- » 26,27 ET 28 JUILLET  
42<sup>e</sup> fête de la vigne et du vin